

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 23 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 29 SEPTEMBRE 2022

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PETIT Damien, CART Odile, LAURENT Éric

Absents excusés : PACCARD Joël, qui a donné pouvoir à MARGUET Bernard
THIEVENT Christiane qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc

Secrétaire de séance : CART Odile

ORDRE DU JOUR :

- 1) Taxe d'aménagement
- 2) Majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties constructibles
- 3) Affouage 2022/2023
- 4) Adhésion fondation du patrimoine
- 5) Demandes de subventions : Lieu de vie/terrain multisports
Hangar communal
- 6) Convention avec la commune des Planches Près Arbois
- 7) Projets de création de nouveaux appartements dans le bâtiment de la mairie
- 8) Échanges autour du PLUi
- 9) Rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Communauté de Communes)
- 10) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Taxe d'aménagement

Les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité** de ne pas modifier cette taxe qui est de 1 %.

Pour information la part Départementale était de 1,5 % en 2022.

2) Majoration de la taxe foncière sur les propriétés non bâties constructibles

Les membres du conseil débattent sur l'opportunité de mettre en place une majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâtis. Ils décident de demander des conseils aux services des impôts et reportent cette décision.

3) Affouage 2022/2023

- Rôle d'affouage

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Le conseil décide de soumettre à l'affouage 2022/2023 la parcelle 9 af de taillis (31 m³)

- Règlement et tarif :

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : **M. CRINQUAND Mickaël, M. PACCARD Joël et M. MAIRE Pascal.**

Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.

Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2022/2023 à 4,00 € le stère.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 20 octobre 2022 à 17h00.

La date du partage est fixée au samedi 22 octobre à 8h30. Toutes les personnes souhaitant prendre un affouage doivent être présents à ce partage.

Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. Mickaël CRINQUAND) pour le cubage avant le 30 avril 2023.

Le tarif sera doublé pour la totalité du lot, pour tous les affouagistes qui n'auront pas terminé avant cette date.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération relative à l'affouage 2022/2023 proposée par l'ONF.

4) Adhésion fondation du patrimoine

Le conseil décide avec 9 voix pour et deux abstentions de ne pas adhérer à Fondation du patrimoine pour l'année 2022 pour un montant de 55 €.

5) Demandes de subventions : Lieu de vie/terrain multisports

Le conseil après en avoir délibéré,

- ADOPTE à l'unanimité l'opération d'aménagement d'un lieu de vie/terrain multisports près du hangar communal
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Coût estimatif du projet

Principaux postes de dépenses (par nature)	Montant € HT
Travaux de terrassement	24 587,50
Création d'un terrain multisports	53 338,00
Fourniture et pose de tables de pique-nique	7 606,00
TOTAL	85 531,50

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	x	28 510,50 €	33,33 %
Conseil départemental (Dotation relance Jura)	x	28 510,50 €	33,33 %
Sous-total		57 021,00 €	
Autofinancement		28 510,50 €	33,33 %
Coût HT PREVISIONNEL		85 531,50 €	

Le Maire informe les conseillers que le dossier de demandes de subventions pour le nouvel hangar communal est complet à la Préfecture grâce au dépôt du permis de construire.
Une subvention de 21 850 € est d'ores et déjà attribuée par le Conseil Départemental (33,33%).

6) Convention avec la commune des Planches Près Arbois

La secrétaire de mairie et l'employé communal sont également employés par la commune des Planches. Certaines charges de personnel sont payées exclusivement par la commune dans laquelle l'activité est la plus importante. Après concertation avec le Maire des Planches, il est décidé de répartir certains frais en fonction du temps de travail pour chaque commune : c'est le cas de la médecine du travail, de l'action sociale (CNAS), des frais de formation, des vêtements de travail. De plus certains matériels peuvent être mis à disposition.

Le maire donne lecture d'un projet de convention.

Après discussion, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention proposée qui permettra le remboursement des frais entre les 2 communes.

7) Projets de création de nouveaux appartements dans le bâtiment de la mairie

Suite à l'étude de faisabilité concernant la création d'un ou plusieurs logements dans le bâtiment de la mairie, **le conseil décide de poursuivre la démarche auprès de SOLIHA pour la réalisation de 2 appartements (un grand et un plus petit).**

M. PETIT Léo, responsable de la commission bâtiments se charge de les contacter.

8) Échanges autour du PLUi

Les conseillers intéressés par le PLUi se sont réunis plusieurs fois pour étudier les documents fournis par la communauté de Communes.

M. PETIT Léo fait le point sur les modifications qui seront proposées sur le projet règlement ainsi que sur le plan zonage de la commune de Pupillin.

9) Rapport 2022 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (Communauté de Communes)

Mme MARESCHAL Michelle, déléguée CLECT présente le rapport d'évaluation des transferts 2022, comprenant le périscolaire de Molain et Besain ainsi que la piscine couverte de Poligny.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, arrête l'évaluation des transferts de charges à la date du 1^{er} janvier 2022 telle que retenue par la CLECT du 13 septembre 2022 et charge Monsieur le Maire de transmettre un extrait de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

10) Questions diverses

M. PACCARD Joël sera désigné correspondant incendie et secours.

Des dégradations de chaussées sont régulièrement constatées suite à des permissions de voiries.
Des consignes seront données à chaque exploitant lorsque les autorisations seront accordées.

INFORMATIONS

*** L'opération Brioches organisée par l'APEI Lons Le Saunier, Arbois, Saint Claude aura lieu du lundi 3 au dimanche 9 octobre 2022.**

Merci de réserver un accueil chaleureux aux bénévoles du village.

* **Le dimanche 9 octobre vers 9h50 un rallye de voitures anciennes traversera le village.**

* **L'Association Sportive et Culturelle de Pupillin organise une soirée années 80 le vendredi 21 octobre.**

* **La Fédération Nationale des Combattants Volontaires (FNCV) nous informe du passage du relais du Souvenir, Flamme sous l'arc de triomphe,**

le jeudi 10 novembre 2022 à 14h09 au monument aux morts de Pupillin.

L'objectif de ce parcours est d'être à la rencontre d'un maximum de jeunes, de citoyens afin d'expliquer et transmettre dans le cadre du devoir de mémoire le pourquoi d'un soldat inconnu sous l'Arc de triomphe, d'une flamme qui le veille tout au long de l'année.

* **Cérémonie du 11 novembre :**

Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.

La musique sera assurée par « Les Jamois »

La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.

A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la commune.

La commission « fêtes et cérémonies » est chargée d'organiser cet apéritif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc BEAUPOIL

Odile CART